



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFECTURE DU GERS

Direction des Libertés Publiques et des Collectivités Locales  
Bureau du Droit de l'Environnement

**Arrêté abrogeant l'arrêté de mise en demeure  
à l'encontre de GERS SCI PAL  
sur la commune de SEISSAN**

\*\*\*

**Le Préfet du Gers,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le titre 1<sup>er</sup> du livre V du code de l'environnement relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement, et notamment son article L. 514-1,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 15 mai 2007 mettant en demeure la société GERS SCI PAL, pour l'usine de fabrication de palettes en bois qu'elle exploite à Seissan, de respecter les prescriptions fixées par l'arrêté préfectoral d'autorisation du 13 janvier 2005 ;

**Vu** le rapport de l'inspecteur des installations classées de la DREAL, en date du 23 septembre 2009 ;

**Considérant** qu'il ressort de ce rapport de l'inspection des installations classées que l'exploitant a apporté des actions correctives à l'ensemble des non-conformités mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral de mise en demeure susvisé ;

**Sur proposition** de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de Gers,

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1er :**

L'arrêté de mise en demeure du 15 mai 2007 pris à l'encontre de GERS SCI PAL, pour l'usine de fabrication de palettes en bois qu'elle exploite sur la commune de Seissan, est abrogé.

**ARTICLE 2 :**

La présente décision ne peut être déférée qu'au tribunal administratif de PAU (Villa Noubilos – Cours Lyautey – BP 543 – PAU CEDEX).

Le délai de recours est de deux mois pour l'exploitant, et commence à courir le jour où la présente décision est notifiée.

**ARTICLE 3 :**

Monsieur le Secrétaire Général, M. l'inspecteur des installations classées de la DREAL sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée, pour information, à M le Maire de Seissan.

Fait à Auch, le 16 octobre 2009

Pour le Préfet,  
le Secrétaire Général,

signé : Serge GONZALEZ